

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 05 DECEMBRE 2018

2018/78 - REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES CONSEILS D'ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES

Conformément aux dispositions de l'article L 2511-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communal a procédé à la désignation des représentants de la commune au sein du conseil d'école des écoles maternelles et élémentaires, par délibération n°2014/25 du 21 mai 2014,

Aux termes de l'article D411-1 du Code de l'éducation, « Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants : (...)

2° Deux élus :

- a) Le maire ou son représentant ;
- b) Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal (...); »

Le 04 avril 2018, le Conseil Communal a adopté à l'unanimité la délibération n°2018/26 relative au regroupement par fusion des établissements scolaires Bracke Desrousseaux-Sand et Michelet. Il est donc nécessaire de désigner de nouveaux représentants de la commune au conseil d'école élémentaire Sand-Michelet.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **DESIGNER** les représentants titulaires et suppléants de la commune au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Sand-Michelet

Ecoles maternelles	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Victor Hugo	Francis VAN DER ELST	Guy ORIOL
Petit Quinquin	Vincent DHELIN	Mylène GLORIAN
Bracke Desrousseaux	André BUTSTRAEN	Maliqua TIRMARCHE
Langevin	Muriel SERGHERAERT	Jorge ROJAS
La Fontaine	Josette MONTEL	Claudie LEFEBVRE
Defrenne	Christine VANDENBULCKE	Eric FINNE
Paul Bert	Cédric BERLEMONT	Véronique DELEPLANQUE
Ferry - Demory	Philippe CLAUW	Jean-Christophe LIPOVAC

Ecoles élémentaires	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Voltaire - Sévigné	Francis VAN DER ELST	Guy ORIOL
Salengro	Cécile MESANS	Yvon CASTIEN
Sand-Michelet	Monique LEROY	Delphine BLAS
Roland - Lamartine	Josette MONTEL	Claudie LEFEBVRE
Jean Minet	Christine VANDENBULCKE	Eric FINNE
Léon Blum	Cédric BERLEMONT	Véronique DELEPLANQUE
Curie - Pasteur	Isabelle CAMBIER	Elise DERHORE

ADOPTE A LA MAJORITE,

Mme ACS - M. HENRI - M. NIEUVIART (pouvoir) - M. CAUX (pouvoir) –
Mme KEIGNART (pouvoir) – M. DUEZ – M. MOMBOISSE ne participent pas au vote.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme